

Devoir surveillé N°1

Le droit de vote.

"On a récemment entendu parler, dans les médias, de la possibilité d'accorder aux jeunes le droit de vote à 16 ans. C'est une question qui nous touche de près, nous les adolescents qui ne votons pas encore, et qui affectera également la société entière lorsque nous aurons des décisions importantes à prendre pour notre avenir collectif. Je suis personnellement contre ce projet et je vous en expliquerai maintenant les raisons.

À 16 ans, les jeunes commencent à prendre de nouvelles responsabilités (conduire une voiture, choisir leur programme d'études, etc.); le droit de vote n'en constituerait qu'une de plus (...)

Cependant, on ne devient majeur qu'à 18 ans aux yeux de la loi (...)

Même si on commence à prendre des responsabilités à 16 ans, je ne crois pas qu'on soit à cet âge assez informé et mature pour voter. Si on accorde le droit de vote à 16 ans, quels autres droits les jeunes de cet âge revendiqueront-ils encore?"

Questions :

1. Quel est le thème du texte ?
2. Quelle est l'opinion de l'auteur ?
3. Relève deux arguments présentés par l'auteur.
4. Relève 4 mots appartenant au champ lexical de « vote ».
5. Relève une phrase qui contient une proposition subordonnée COD.
6. « Il faut qu'on soit assez informé et mature pour voter. »
Réécris la phrase en remplaçant « Il faut » par « je pense ».
7. Produis une phrase dans laquelle tu exprimeras ton opinion sur ce thème.